

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à vingt heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2021.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc et PECH Michel.

Absents excusés : M. GUYON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne et LEBOURG Jeannine.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

* * * * *

Le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1 : **Approbation du compte de gestion 2020** dressé par le Trésorier ; votants 8, pour 8, contre 0.
Délibération 2021-05 ;
- ✓ Dossier 2 : **Approbation du compte administratif 2020** : Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, la présidence est assurée par le 1^{er} adjoint. Votants 7, pour 7, contre 0. **Délibération 2021-06** ;
- ✓ Dossier 3 : **Affectation du résultat** :
Monsieur le Maire revient en séance.

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	77 858,77
Excédent d'investissement antérieur reporté	24 908,27

Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	5 460,63
Solde d'exécution cumulé	19 447,64

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses d'investissement	53 000,00
Recettes d'investissement	31 000,00
Solde	22 000,00

Besoin financement section investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	19 447,64
Rappel du solde des restes à réaliser	22 000,00
Besoin de financement total	2 552,36

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	28 150,10
Résultat antérieur	77 858,77
Total à affecter	106 008,87

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation

Besoin financement section investissement (1068)	2 552,36
Financement supplémentaire investissement (1068)	0
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	103 456,51

Votants 8, pour 8, contre 0.

Délibération 2021-07 ;

- ✓ Dossier 4 : **Attribution des subventions 2021 ;**
- Genêts d'Or ----- 650,00 €
 - Anciens Combattants ----- 100,00 €
 - ACCA ----- 320,00 €
 - Football Club St Georges ----- 500,00 €
 - Comité des Fêtes ----- 500,00 €
 - Secours Populaire ----- 60,00 €
 - Société de Pêche St Sulpice ----- 80,00 €
 - FNATH Lussac ----- 20,00 €
 - Sports vélos du Pays de Basse Marche ----- 50,00 €
 - Conciliateur de Justice ----- 30,00 €
 - Association coopérative USEP ----- 200,00 €
 - Avenir Nord Foot 87 ----- 150,00 €
 - Amicale du Cochonnet de la Benaize ----- 50,00 €
 - Solidarité Paysans Limousin ----- 50,00 €

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-08 ;

- ✓ Dossier 5 : **Vote des taux d'imposition 2021**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases Imposition 2021	Taux Communal	Produit fiscal attendu
Foncière (bâti)	161 600,00	35,58	57 497
Foncière (non bâti)	30 400,00	61,99	18 845
			76 342

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-09 ;

- ✓ Dossier 6 : **Travaux 2021** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2021 comme suit :

- Lampadaires Le Bourg et Le Latier, effacement des réseaux,
- Voirie VC 14,
- Horloges pour coupure éclairage public dans les hameaux,
- Chauffage et hotte salle Bantard,
- Parafoudre et électricité de l'Eglise

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-10 ;

Extinction nocturne de l'Eclairage Public dans les hameaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu de 00h00 à 6h00 dans tous les hameaux. Le montant des travaux s'élève à 3 180 € TTC, inscrit au Budget Primitif 2021.

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-11 ;

- ✓ Dossier 7 : **Prêt à taux bonifié** : Possibilité de souscrire un prêt à taux bonifié par le Conseil Départemental, montant de 6 000 € au taux de 0,05 % Le Conseil Municipal au vu de la situation financière de la commune et des besoins, décide de ne pas avoir recours à cet emprunt cette année. Votants 8, pour 0, contre 8.

Délibération 2021-12 ;

- ✓ Dossier 8 : **Approbation du Budget Primitif 2021.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	311 886,51 €	311 886,51 €
Section d'investissement	144 579,27 €	144 579,27 €

Votants 8, pour 8, contre 0.

Délibération 2021-13 ;

- ✓ Questions diverses :

- Devis caniveaux Bantard : entreprise retenue Sarl IMBERT Frères
- Composition des bureaux de vote pour les Elections Régionales et Départementales dimanche 13 et 20 juin 2021 : à voir.

Clôture à 22h00

Le Maire,



Lachaux